



LES ARTICLES LES PLUS LUS HIER SUR LESECHOS.FR

1. Grèce : Euclide Tsakalotos nommé ministre des Finances
2. Référendum : la Grèce a dit non
3. Référendum grec : Berlin sous le choc
4. Varoufakis démissionne cinq mois après son entrée en politique
5. Canal+ : Maxime Saada, tout sauf un guignol

LE POINT DE VUE

de Louis Schweitzer et Bruno Léchevin

Investir pour le climat, un moteur pour notre croissance

La COP21, qui se tiendra à Paris dans moins de 160 jours maintenant, est l'opportunité pour les Etats de s'engager dans une ère nouvelle, qui nous impose de repenser nos façons de produire et de consommer pour préserver notre bien-être et notre planète. Si la transition écologique est d'abord un enjeu de préservation de notre environnement, elle est devenue également un formidable enjeu industriel et de développement économique. A la suite du protocole de Kyoto, les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été perçues comme des contraintes voire des entraves au développement. A l'inverse, les nouvelles technologies « bas carbone » sont maintenant reconnues par tous les pays comme des opportunités de croissance. Les charges et les risques que génèrent notre dépendance aux énergies fossiles et les conséquences du changement climatique sont également devenus des évidences que le monde économique, et plus largement nos sociétés, ont intégrées. Les technologies « bas carbone » seront les marchés de demain et les premiers qui sauront les produire efficacement prendront l'avantage sur les autres.

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte et le Programme des investissements d'avenir, l'Etat français montre son volontarisme dans la lutte contre le dérèglement climatique, avec des objectifs ambitieux en matière de rénovation des bâtiments, de développement des énergies renouvelables, d'économie circulaire,

de transports propres et un fort soutien à l'innovation « bas carbone ». Notre pays a de nombreux atouts en la matière : un savoir-faire reconnu dans l'énergie et le recyclage, un potentiel solaire, éolien, marin parmi les plus élevés d'Europe, des entreprises (grands groupes, PME, start-up) innovantes.

Depuis 2010, dans le cadre du Programme des investissements d'avenir, l'Etat a apporté son soutien à 230 projets, dans les domaines des énergies renouvelables et de la chimie verte, des véhicules et de la mobilité du futur, des réseaux électriques intelligents et de l'économie circulaire pour ouvrir la voie vers les technologies, les industries et les modes de vie de demain. Produire de l'énergie à partir des courants marins, la stocker, développer des modes de transport plus performants, recycler des métaux stratégiques, développer des réseaux électriques intelligents, mettre au point des matériaux à base de végétaux ou de matières recyclées... autant de nouveaux usages, de nouveaux marchés qui se préparent aujourd'hui.

Les innovations qui seront présentées tout au long de l'année au public, en juillet devant l'Hôtel de Ville de Paris, en décembre au Grand Palais et au Bourget, sont autant de preuves du dynamisme français dans l'innovation « bas carbone ». Tous ces projets sont soutenus par le Programme des investissements d'avenir, piloté et mis en œuvre par le Commissariat général à l'investissement et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe),

avec l'implication forte des ministères. Ainsi, depuis cinq ans, ce programme mobilise, stimule et accompagne cette dynamique. Il illustre la capacité des entreprises françaises à innover et la capacité des pouvoirs publics à les y inciter.

Les technologies « bas carbone » seront les marchés de demain.

Notre pays a tous les atouts pour saisir cette opportunité.

Très réactif et plus adapté aux besoins des PME, le Programme des investissements d'avenir évolue pour les trois prochaines années, afin d'accompagner toujours plus de projets. Ce sont ainsi plus de 3 milliards d'euros qui sont dédiés au soutien des innovations pour la transition énergétique.

Le défi climatique est une chance d'innover pour un monde meilleur. Notre pays a tous les atouts pour saisir cette opportunité de croissance durable : elle concerne peu ou prou tous les secteurs et repose sur notre mobilisation et notre confiance dans nos propres capacités d'innovation !

Louis Schweitzer est commissaire général à l'investissement
Bruno Léchevin est président de l'Ademe.

LE POINT DE VUE

de Catherine Cavalin, Paul-André Rosental et Michel Vincent

Refonder le régime des accidents du travail

Depuis 1996, chaque année, la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale doit reverser plusieurs centaines de millions d'euros à la branche maladie du régime général, pour compenser les dépenses que celle-ci supporte indûment. Il s'agit des coûts liés aux accidents du travail et maladies professionnelles mais non déclarés comme tels. Le Parlement fixe chaque année le montant de ce versement après évaluation par une commission de la sous-estimation des dégâts sanitaires causés par le travail.

En 2012, cette compensation atteint 790 millions d'euros, dont 454 liés aux seuls cancers professionnels. Cette somme reste cependant inférieure à l'évaluation des coûts indûment assumés par le régime général. Le régime dit « AT-MP », issu des lois de 1898 (accidents du travail) et 1919 (maladies professionnelles), et intégré à la Sécurité sociale en 1946, est donc largement déficitaire.

Il y a d'abord échec relatif de la présomption d'imputabilité sur laquelle reposent les tableaux de maladies professionnelles. Ces listes de pathologies créées et modifiées par décrets, qui sont censées s'adapter aux connaissances médicales et aux progrès de travail, permettent en principe aux salariés de faire reconnaître l'origine professionnelle d'une maladie en prouvant « simplement » leur exposition au risque selon des conditions, notamment, de secteur d'activité et de durée d'exposition.

Mais divers motifs entraînent une sous-reconnaissance des maladies imputables : freins opposés par les

employeurs (par exemple le refus de remettre une attestation d'exposition à des agents chimiques dangereux), inégale sensibilisation des médecins au rôle des expositions professionnelles, obstacles administratifs difficiles à surmonter pour un malade, sans oublier la crainte de perdre son emploi si l'on déclare une

Le système se préoccupe davantage de réparer que de prévenir.

Or nous sommes entrés dans une nouvelle échelle de risques.

maladie professionnelle. Que faire alors de ce système qui dysfonctionne ? Pénaliser la faute de l'employeur, faire reconnaître sa faute inexcusable, peuvent apporter une réparation financière et morale. Mais si les actions judiciaires durcissent le cadre, elles ne le réforment pas. Or nous sommes entrés dans une nouvelle échelle de risques dans laquelle, progrès de la chimie aidant, l'expansion des substances potentiellement nocives est exponentielle.

D'un point de vue technique, il existe une manière de contrer ce risque : utiliser les progrès, tout aussi rapides, de la détection médicale, pour identifier aussitôt que possible les matières toxiques actives dans les tissus humains, à condition d'inclure ces nouvelles méthodes dans la reconnaissance, au cas par cas, des maladies professionnelles. Cette option alourdirait certes la charge de la

preuve pour le salarié malade, charge que lui évite, en théorie, la présomption d'imputabilité. De surcroît, nombre de pathologies professionnelles chroniques s'accroissent mal (comme dans le cas du tabac) d'un modèle causal mécaniste, monofactoriel. La « preuve » de la maladie est complexe, requérant l'adhésion à une épidémiologie multicausale et probabiliste.

La technique n'est qu'une dimension. C'est, en réalité, le système actuel dans son ensemble qui fonctionne mal. Il se préoccupe davantage de « réparer » financièrement les maladies que de les prévenir. Le traitement des maladies professionnelles rejoint ici un dilemme général : selon l'épidémiologiste Mark Parascandola, l'épidémiologie est structurellement traversée d'une tension entre la recherche de « la » cause et l'urgence pratique de la prévention en faveur de la santé. La voie, étroite, d'une réforme du régime AT-MP, pourrait reposer sur une combinaison négociée entre la présomption d'imputabilité et une mobilisation de la recherche médicale favorable à la prévention individuelle. Salariés, Sécurité sociale et employeurs pourraient tirer bénéfice d'une politique de santé publique du travail, qui fut en vain ambitionnée à la Libération.

Catherine Cavalin, Paul-André Rosental et Michel Vincent sont chercheurs au Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques.

www.sciencespo.fr/liepp

art&culture

Aix : Mozart pris en otage

Philippe Venturini

Suite aux récents attentats [...], le metteur en scène a jugé que certaines images devenaient insupportables », annonce Bernard Focroulle avant le lever de rideau. Depuis quelques jours circulaient les

rumeurs d'une collision trop violente entre cette production d'un opéra présentant des Occidentaux captifs en Orient et les terribles événements récents. Dans le programme, le dramaturge Albert Ostermaier se défend pourtant de toute « actualisation arbitraire, pseudo provocatrice ou branchée ». Fallait-il alors ce luxe de précautions oratoires ? Oui à en croire un accueil un peu chahuté le soir de la première. Non à en voir ledit spectacle.

Au palais où le pacha Selim retient Konstanze, sa servante Blonde et son fiancé Pedrillo, Martin Kušej a préféré une tente dans le désert. C'est dans ce cadre unique et le contexte de la Première Guerre mondiale, fermé d'un conflit qui envenime le monde un siècle plus tard, que devra s'opérer l'enlèvement (l'évasion), rejoints par Belmonte, fiancé de Konstanze. Malgré des incohérences (comment se cacher autour d'une tente en plein désert ?) et des facilités (un soldat arabe filme les prisonniers un pistolet sur la tempe sur fond de drapeau noir), le spectacle est réglé avec un professionnalisme mani-

OPÉRA

L'Enlèvement au sérail

de W. A. Mozart.
Dir. Jérémie Rhorer.
M.S. de Martin Kušej.
Aix, Th. de l'Archevêché,
jusqu'au 21 juillet.
04 34 08 02 17

festé. Mais Martin Kušej et son équipe ont cru bon de réécrire entièrement les dialogues parlés de façon à les inscrire dans notre histoire. Pas de quoi susciter le scandale, malgré une fin indéfendable, mais souvent l'ennui. Le spectacle se révèle en effet confusément didactique et prétentieux. Mozart devient alors l'otage d'un metteur en scène fanatique.

Mise à nu des sentiments

Si Martin Kušej tient à occulter la face comique de « L'Enlèvement au sérail », Jérémie Rhorer veut le faire briller de sa puissante nature, faite d'humour et de drame. Il s'interdit de faire sonner le Freiburger Barockorchester, décidément magistral, comme une harmonie militaire, saturée de grosse caisse, triangle et autres cymbales, et déploie des phrases, des sonorités et des nuances de musique de chambre. Et la mise à nu des sentiments rappelle souvent « Così fan tutte ».

Malgré une Konstanze (Jane Archibald) un peu pâle, le plateau vocal se montre à la hauteur de l'orchestre : Blonde impertinente de Rachel Gilmore, Pedrillo cocasse de David Portillo, Belmonte solaire de Daniel Behle et Osmin, le gardien du sérail, inquiétant de Franz Josef Selig. Si la musique reste de premier ordre, cet « Enlèvement » ne fera pas événement. ■



Jane Archibald et Tobias Moretti interprètent Konstanze et le pacha Selim dans cet opéra où la musique est à l'honneur. Photo Pascal Victor/ArtComArt/Festival Aix-en-Provence

Avignon : la forêt humaine de Krystian Lupa

Philippe Chevilley
pchevilley@lesechos.fr

Si la mission du théâtre est de dire le monde, le théâtre de Krystian Lupa semble dire la vie même. Le close-combat que livre le metteur en scène polonais à Avignon avec le roman de Thomas Bernhard « Des arbres à abattre » (1984) offre une saisissante mise en perspective des espoirs déçus des hommes, de leur solitude glacée, de la grâce un instant embrassée et à jamais perdue.

Quatre heures durant, le temps du « dîner artistique » donné par le couple Auersberger, où est invité Thomas – double de l'auteur autrichien –, le spectateur assiste au délitement d'êtres ridicules, mais profondément humains et touchants. Les treize comédiens sont d'une stupéfiante vérité. Du salon à la salle à manger, le public, fasciné, à l'impression d'être aspiré par cette assemblée de cœurs cassés et de faire partie des convives.

Lupa suit les grandes lignes du roman. Le fil rouge est bien le regard acerbe que porte Thomas Bernhard sur cette petite société d'artistes compassés (ratés, vendus, usés) qu'il retrouve trente ans après – ayant accepté contre son gré l'invitation des Auersberger. Mais il tire le propos vers l'universalité et teinte l'ironie de beaucoup de compassion.

On n'est plus forcément à Vienne. On est dans toutes les villes d'Europe où s'épanouis-

THÉÂTRE

Des arbres à abattre

D'après T. Bernhard.
M.S. de Krystian Lupa.
Festival d'Avignon,
FabricA, jusqu'au 8 juillet.
En polonais surtitré.
04 90 14 14 14

sent de microsociétés culturelles, plus ou moins brillantes. Lupa montre avec malice le pathétique et les failles des Auersberger, des deux écrivains en bout de course ou des deux jeunes loups qui passent leur temps à ricaner... Mais, en mettant en scène avec délicatesse le fantôme de Joanna, l'artiste alcoolique qui s'est récemment suicidée, il rappelle la magie d'antan, lorsque la tribu était jeune, enthousiaste, qu'elle croyait en son génie. Lupa nous émeut avec ces flash-back joués sur scène ou filmés en noir et blanc.

Haïne et amour

L'action est lente. Pourtant, les sens du spectateur sont sans cesse sollicités. A la première partie grave et feutrée, où se dévoilent par petites touches les « caractères », réponde la seconde, intense et souvent hilarante. Le dernier convive tant attendu est un comédien imbu de lui-même, qui pontifie à l'envi. C'est lui qui, indirectement, va provoquer l'implosion de la soirée (sur fond de « Boléro » de Ravel) et dire tout haut la faille de l'idéal « arty ».

Projetés sur écran, les derniers mots du roman, où Bernhard avoue l'amour qu'il éprouve malgré tout pour ces gens et cette ville honnis, arrachent les larmes. La FabricA, debout, applaudit de longues minutes cette leçon de théâtre et de vie, déjà entrée dans la légende d'Avignon. ■